

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 18 décembre 2015

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

**Mairie d'ASQUINS**

## PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 30 novembre 2015** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

**Étaient présents** : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjoints au Maire,

M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Jean-Claude CORSIN, Thierry CHANTEREAULT, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

**Était absent** :

**Était excusé** : M. Norbert LIBERCIER

**Secrétaire de séance** : M. Michel COTTIN

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter 3 sujets :

- 1) De commander à nouveau des sculptures en frêne en forme de coquilles Saint-Jacques offertes lors des mariages. Accepté à l'unanimité des membres présents.
- 2) De voter les propositions faites par Monsieur GERMAIN, président de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan :

**A)** Proposition de regroupement en Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre correspondant aux souhaits de la majorité des élus communautaires de la **CCAVM** et de la **CCS**, ainsi que des communes d'Arcy sur Cure, Bois d'Arcy et de Merry sur Yonne ayant sollicités leur rattachement à la CCAVM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Accepté à l'unanimité des membres présents.

**B)** Hypothèse de regroupement des syndicats de rivières : sachant que d'une part, la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** sera une compétence communautaire obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un transfert envisagé au Parc Naturel Régional du Morvan (ce dernier se transformant en syndicat mixte ouvert), et d'autre part, que les syndicats du Cousin, de la Cure et du Vau de Bouche seront dissouts au 31 décembre 2015 et que le Parc exercera la compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est proposé de voter pour un regroupement dans le respect de l'obligation intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un transfert au Parc National Régional du Morvan en précisant que ni la commune ni la **CCAVM** ne payeront quoi que ce soit ni en 2016 et ni en 2017.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

**C)** Les Syndicats Intercommunaux à vocation scolaire : La proposition d'évolution ne modifiant en rien l'existant de notre territoire, il est proposé de valider la carte telle qu'elle est proposée. Accepté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur Thierry VEYSSIERE.

**D)** Déchets ménagers et assimilés, et assainissement : il est demandé de valider la carte uniquement pour les déchets ménagers et pour l'assainissement individuel – **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (c'est ce qui existe aujourd'hui).

Le transfert de l'assainissement collectif qui deviendra communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pourra être traité avec l'eau potable ultérieurement.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

**E)** Regroupement des structures d'alimentation en eau potable et futures **Communauté de Communes** : il aurait été possible qu'une prise de compétence intercommunale soit faite au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui aurait permis d'avoir une **Dotations Globales Forfaitaire** bonifiée dont le montant est inconnu, ce dossier étant très complexe, il est préférable que cette prise d'effet soit reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec pourquoi pas un transfert de cette compétence à un syndicat supra intercommunal. Accepté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il faudra être très vigilant sur l'avenir de la gestion de l'eau potable. Si il faut intégrer un syndicat pourquoi ne pas en créer un des communes qui gèrent leur eau en régie.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE  
D'AVALLON

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Amélie Fort-Besnard  
TEL : 03 86 34 92 00

Avallon, le 24 novembre 2015

*Mesdames, Messieurs les présidents,*

*Monsieur le Préfet vous a demandé de vous prononcer, dans le cadre de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Yonne, et conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le regroupement des structures d'alimentation en eau potable autour de neuf structures, dont deux dans le ressort de l'arrondissement d'Avallon – Tonnerre.*

*La proposition qui vous a été faite par les services de l'Etat, après avis favorable de la CDCI de l'Yonne, a suscité des questions auxquelles je souhaite répondre.*

*En premier lieu, l'objectif du schéma est bien de mettre fin à l'émiettement des structures en les regroupant en deux entités, au nord et au sud de l'arrondissement : la persistance d'une couleur (vert foncé pour le Tonnerrois et bleu ciel pour l'Avallonnais) et de zones blanches dans le périmètre des syndicats proposés correspond simplement à la possibilité, au sein d'une même autorité organisatrice du service de l'eau, de pratiquer plusieurs mode de gestion : en régie, avec ou sans prestations de services, ou en délégation. Ainsi, apparaissent en couleur les communes qui adhèrent actuellement à un SIAEP et en blanc celles qui n'adhèrent à aucun syndicat et assure donc le service de l'eau potable en régie (quelles que soient ses modalités) ou par délégation. La rationalisation des SIAEP n'a pas mécaniquement pour effet l'harmonisation des modes de gestion. Les futurs syndicats reprendront ainsi les contrats conclus par les communes ou la gestion de leurs régies, en plus de ceux des SIAEP qui seront dissous.*

*En deuxième lieu, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce seront bien les communautés de communes et non les communes qui adhéreront à ces syndicats dès lors que la compétence eau potable sera obligatoirement intercommunale. Cela n'empêche pas les futurs syndicats de se doter d'une gouvernance de proximité à laquelle il vous appartient d'ores et déjà de réfléchir.*

*En troisième lieu, la recherche de l'uniformisation du prix de l'eau n'est pas soumise à une échéance stricte. Les redevances d'eau potable devant être corrélées avec le coût réel du service, celui-ci peut varier selon chaque unité de distribution même si à terme c'est bien l'unification qui est recherchée. La mise en œuvre d'une comptabilité analytique permet tout à fait de distinguer les recettes et charges pour chaque unité de distribution.*

4

Enfin, je veux vous rappeler, comme la Cour des comptes a eu l'occasion de le faire dans ses rapports de 2011 et 2015, que la transparence et la maîtrise du prix de l'eau, qui sont pour l'ensemble des usagers des enjeux fondamentaux, dépendent très largement de la qualité de la gestion par les collectivités territoriales des services publics d'eau et d'assainissement.

Or, la gestion intercommunale renforce les économies d'échelle alors que le nombre excessif de services d'eau est une source de surcoût. Elle améliore la transparence financière et permet de mettre en place des outils de pilotage et des indicateurs de performance.

Elle permet d'assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement des équipements mais également le renouvellement de ces infrastructures qui représentent un poids financier important pour les communes ou leurs groupements.

Le regroupement intercommunal doit également permettre de répondre aux exigences de la loi en matière d'amélioration du rendement du réseau :

- Diminution du taux de perte, afin d'atteindre l'objectif de 85 % de rendement (soit 15 % de perte), fixé par le décret pris pour l'application de l'article 161 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » ;

- Elaboration obligatoire d'un schéma de distribution d'eau potable, assorti d'un descriptif détaillé des ouvrages. Pour l'assainissement collectif, un schéma des réseaux doit également être établi dans les mêmes conditions.

En somme, la rationalisation des structures de gestion de l'eau vise à donner plus de cohérence en matière d'approvisionnement et de distribution en eau, à contrôler les risques sanitaires et à mettre en place une politique d'investissements soutenables et programmés selon un calendrier prévisionnel en adéquation avec l'état des réseaux.

Je reste, avec l'ensemble des services de l'Etat, à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans ces démarches.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les présidents, l'expression de ma considération très distinguée.

*Bien à vous,*

Le sous-préfet,

  
Amélie FORT-BESNARD

Mesdames et Messieurs les présidents  
de syndicats d'eau potable de l'arrondissement d'Avallon

Arrivée de Monsieur Thierry CHANTEREAULT.

- 3) De choisir un correspondant local du locataire du bail de chasse pour la forêt communale d'Asquins. Madame le Maire propose à Monsieur Thierry CHANTEREAULT de représenter la commune. Celui-ci accepte ainsi que tous les autres membres du conseil.

### **I – PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES :**

Président du bureau de vote : M. Patrice MERCIER

	6 DECEMBRE 2015	13 DECEMBRE 2015
De 8 heures 00 à 10 heures 00	- Patrice MERCIER - Thierry CHANTEREAULT - Olivier DIZIEN	- Patrice MERCIER - Thierry CHANTEREAULT - Olivier DIZIEN
De 10 heures 00 à 12 heures 00	- Michel COTTIN - Régis PERREAU - André BAJOT	- Michel COTTIN - Régis PERREAU - André BAJOT
De 12 heures 00 à 14 heures 00	- Thierry VEYSSIERE - Claude CLAVEL - Jean-Claude CORSIN	- Claude CLAVEL - Jean-Claude CORSIN - Norbert LIBERCIER
De 14 heures 00 à 16 heures 00	- Isabelle GEORGELIN - Rémi DEVILLIERS - Maud MAURIN	- Isabelle GEORGELIN - Rémi DEVILLIERS - Maud MAURIN
De 16 heures 00 à 18 heures 00	- Isabelle GEORGELIN - Françoise GAZEL CHARLIER - Norbert LIBERCIER	- Isabelle GEORGELIN - Françoise GAZEL CHARLIER - Thierry VEYSSIERE

### **II – PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE : AJOURNEMENT DU MARTELAGE DE LA PARCELLE 9 :**

Madame le Maire propose l'ajournement de martelage de la parcelle n°9 prévu au plan de gestion pour la raison suivante : relèvement du couvert réalisé en attente de l'ensemencement.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

### **III – PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE : MARTELAGE DE LA PARCELLE 10 ET VENTE DES GROSSES FUTAIES ET DELIVRANCE DES HOUPPIERS :**

Madame le Maire demande que le conseil autorise le martelage de la parcelle n°10 de forêt communale d'Asquins et de fixer la destination des produits comme suit : d'une part délivrance des petites futaies et des cloisonnements d'exploitation espacés de 24 mètres et d'autre part la vente des grosses futaies uniquement pour raison sanitaire puis délivrance des houppiers pour les affouagistes.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **IV – CONTRAT D'ENTRETIEN A LA STATION DE POMPAGE :**

Madame le Maire fait lecture de la proposition de maintenance de l'entreprise HYDR'ELEC :

Passage mensuel pour support technique (164€ x 12 passages) = 1 968€ HT comprenant :

- vérification et étalonnage de la pompe doseuse de chloration liquide
- vérification et maintenance du point d'injection de chloration
- analyse chlore au niveau du robinet sur la conduite de refoulement
- mise en parallèle des résultats pour modification du taux d'injection ou de concentration
- contrôle de débit pour les pompes de refoulement, calcul de rendement
- vérification des parties hydrauliques (vannes, clapets..)
- relève des compteurs (eau, index horaires etc..) avec report sur le cahier d'exploitation
- compte rendu en fin d'intervention sur le cahier d'exploitation, information auprès de la collectivité si un dysfonctionnement majeur est constaté
- analyse du chlore au niveau de la cuve de réservoir et mise en parallèle avec les résultats à la station
- un bilan semestriel sera remis à la collectivité avec les faits marquants et les orientations pour l'avenir
- création et mise en place d'un cahier d'exploitation avec fourniture sous fichier informatique

Accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **V – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :**

Madame le Maire propose de délibérer pour la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement vu que d'une part sur le nombre des propriétaires qui avaient été désignés par le conseil municipal d'ASQUINS un seul est encore vivant et que d'autre part, sur celui des propriétaires désignés par la chambre d'agriculture deux seulement sont encore en vie, aussi il n'est plus possible de réunir la commission car le quorum ne sera plus jamais atteint.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **VI – TARIF DU SERVICE DES EAUX 2015-2016 :**

Lors du vote du budget, les montants de l'abonnement annuel et celui du mètre cube n'ont pas été évoqués. Madame le Maire propose de garder les mêmes : abonnement annuel à 43€ et le mètre cube à 1,10€ pour l'année 2015-2016.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

**VII – ACHAT DE PLACES DE CINEMA POUR LES BACHELIERS :**

Madame le Maire demande que le conseil délibère afin d'officialiser l'achat de places de cinéma pour les bacheliers.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

**VIII – DEMANDE DE SUBVENTION 2016 France ALZHEIMER :**

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention par France Alzheimer dont le montant est laissé libre au conseil municipal. Le conseil décide de ne pas donner suite vu le nombre croissant de demandes de subventions.

**IX – DEMANDE DE SUBVENTION 2016 LES PEP89 :**

Madame le Maire propose de renouveler la subvention de 100€ au bénéfice de l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Yonne. Son action, à caractère éducatif et social complète le travail accompli dans les divers établissements d'enseignement public. Cela permettra aussi à cette association d'assumer les nouvelles responsabilités qui lui sont confiées (vacances, classes de découvertes, lutte contre l'illettrisme, soutien scolaire..). Son action permet aussi de venir en aide aux enfants dont les familles connaissent des difficultés financières. Toutes les subventions sont réservées au budget social et reversées sous forme de bourses individuelles liées à la scolarité et aux vacances des enfants.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

**X – DEMANDE DE SUBVENTION 2016 CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS 89 :**

Madame le Maire annonce que 3 enfants du village sont au Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de l'Yonne. Cette dernière demande une subvention dont le montant s'élève à 100€ par apprenti. Ce qui fait un total de 300€ pour l'année 2016. Elle vient compléter la participation du Conseil Régional de Bourgogne qui couvre environ 50% du budget de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

**XI – ACHAT DE CADEAU DE NAISSANCE POUR LES ASQUINOIS :**

Madame le Maire propose d'offrir à chaque nouvelle naissance un nounours fabriqué en France dans une boîte comportant le nom de la commune. Pour chaque nounours offert un arbre est planté et le montant pour l'achat de 5 nounours s'élève à 82€ HT.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

## **XII – PROBLEME D'ABANDON DE CARAVANE SUR LE TERRAIN DU CAMPING :**

Madame le Maire signale un problème d'abandon de caravane sur le terrain de camping depuis la fermeture de celui-ci. Après avoir envoyé un premier recommandé à la personne l'ayant laissée, celui-ci nous est revenu « destinataire inconnu à l'adresse ». Après avoir contacté plusieurs communes avoisinantes, plus celle indiquée par le propriétaire cette personne est inconnue pour l'instant. Après avoir contacté la gendarmerie, un nouveau recommandé a été envoyé au propriétaire de la caravane qui n'est pas celui qui l'avait déposée. La commune est en attente de la réponse. Monsieur VEYSSIERE propose que la mairie contacte Mairie Conseils pour savoir comment finaliser ce problème.

## **XIII – DECISIONS MODIFICATIVES :**

Madame le Maire fait lecture de décisions modificatives.

- Sur le budget de la commune :

<i>Investissement</i>		Dépenses	Recettes
Article 2031	Frais d'études	+ 450€	
Article 2135	Installations générales, agencements	- 450€	

<i>Investissement</i>		Dépenses	Recettes
Article 21318 (041)	Autres bâtiments publics	15 000€	
Article 1328	Autres subventions d'équipement		15 000€

- Sur le budget de l'eau :

<i>Fonctionnement</i>		Dépenses	Recettes
Article 671	Charges exceptionnelles	- 5 000€	
Article 701249	Reversement redevance agence de l'eau	+ 5 000€	

<i>Fonctionnement</i>		Dépenses	Recettes
Article 671	Charges exceptionnelles	- 3 500€	
Article 615	Entretien et réparations	+ 3 500€	

Accepté à l'unanimité des membres présents.

## **XIV – QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire fait part du bilan financier pour la réhabilitation du garage et de l'atelier municipal.

Estimation	110 587.05€ TTC
Dépense réalisée	98 382.19€ TTC
Economie	12 204.86€ TTC

- Madame le Maire demande si des conseillers pourraient aider à ranger les tapis après le Noël commun des enfants qui se déroulera le 20 décembre au gymnase de Montillot à partir de 17 heures. Messieurs Régis PERREAU et Michel COTTIN viendront.

- Madame le Maire fait part d'un courrier de remerciement de la part de Bertrand HUMEAU commissaire du rassemblement de Vézelay qui remercie la population d'ASQUINS de les avoir si bien accueillis. Madame le Maire fait néanmoins remarquer que d'une part ce monsieur n'est pas revenu en septembre pour organiser leur traversée du village comme cela avait été promis en juin et d'autre part, qu'ils ont sans autorisation traversé le pont en rénovation. Sans compter le fait qu'ils aient tiré un feu d'artifice qui a duré 10 minutes sans en faire part ni au propriétaire du terrain sur lequel ils séjournaient ni la mairie. Il est de plus en plus difficile de les canaliser.

- Madame le Maire revient sur le problème de l'association paintball qui n'a pas encore nettoyé le terrain communal entourant le « Fort aux Boches ». Après plusieurs relances de sa part ainsi que de celle de Madame RUVILLY de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne pour la remise en état du terrain, il semblerait que cela se réaliserait entre Noël et le nouvel an. Cela devra être fait sous le contrôle de l'Office National des Forêts et de Madame RUVILLY, cette dernière pouvant verbaliser ces installations.

- Madame le Maire précise de nouveau qu'il faut tondre même en hiver tous les quinze jours le terrain de football aussi lors des travaux et malgré plusieurs essais infructueux dont le fait de transporter le tracteur tondeuse sur la remorque de Monsieur Olivier DIZIEN, Marcel a dû faire le tour par GIVRY.

- Madame le Maire explique qu'exceptionnellement Marcel a emprunté la plaque vibrante de la commune. C'est en échange des prêts de débroussailleuse, tronçonneuse etc.. pour des travaux communaux.

- Madame le Maire fait part d'une demande d'autorisation de piégeage des pigeons volant autour de l'église. Ces derniers ne peuvent plus pénétrer dans le clocher. Avant de donner l'accord, Madame le Maire verra si d'autres alternatives existent.

- Madame le Maire demande qu'elle est la position du conseil par rapport à l'installation d'une borne pour recharger les voitures électriques au niveau de la future épicerie sachant que c'est un service à la population sans retombée économique. Le conseil ne donne pas suite.

- Monsieur Jean Claude CORSIN demande quand la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> partie des travaux de l'imperméabilisation du pont seront réalisées. La commune n'ayant pas fait repeindre la rambarde, économisant ainsi 10 000€ plus

diverses petites choses, Madame le Maire a décidé de faire refaire le revêtement du pont sur toute sa longueur ce qui n'était pas prévu dans l'appel d'offres fait par le bureau d'études. Ces travaux seront effectués normalement la semaine qui suit le conseil et ceci sans dépasser le budget voté.

Monsieur Patrice MERCIER a noté des extrémités de tuyaux qui dépassent, que toutes les bordures n'ont pas été changées et des avaloirs pas réparés et se demande pourquoi le trottoir devant la maison Lalue n'a pas été remis en état. Madame le Maire répond que pour ce dernier c'est prévu. Pour le reste, cela sera repris lors des deux prochaines tranches de travaux. Par contre, l'arche qui est la plus fragilisée sera en partie réparée en attendant l'année prochaine.

- Madame Françoise GAZEL CHARLIER fait part que lors d'une réunion au Parc Régional du Morvan où sa présence était requise, il a été annoncé qu'en faisant une demande d'aide pour entretenir les rives des terrains près de la Cure, il était possible aux propriétaires voir aux exploitants d'obtenir 100% de subventions.
- Monsieur Régis PERREAU fait état de la qualité du travail de Monsieur Thierry DELATTRE employé municipal travaillant le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée. Ce dernier a réalisé des travaux électriques sur le tracteur et sait proprement souder. Par contre, la jauge de carburant du tracteur ne fonctionne pas. Est-ce un problème de flotteur ?

Monsieur Régis PERREAU a encore relevé le fait qu'il faudra nettoyer la décharge communale car cinq remorques de camion y ont été déposées.

Enfin Monsieur Régis PERREAU demande si la commune pourrait demander à la Poste d'installer une boîte aux lettres à la Bœuillère près de chez Monsieur et Madame BUSSET Jean ? Une demande sera faite.

- Monsieur Patrice MERCIER demande si il serait possible de refermer les volets des immeubles Charlot et Coursier, il demande aussi si la commune a en stock des rondins pour remplacer celui cassé au Pâtis et enfin si lorsque Madame le Maire et Monsieur Thierry VEYSSIERE ne peuvent se rendre à la réunion pour l'Opération Grand Site il pourrait y aller. Madame Françoise GAZEL CHARLIER serait aussi intéressée. Madame le Maire n'y voit aucun inconvénient mais précise qu'ils n'auront aucun pouvoir de décision ni ne pourront voter. Madame le Maire rajoute qu'au début de l'année, elle fera passer un document où les dépenses, pour gérer cette opération ont été évaluées. Le total est vraiment important.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire :

Isabelle GEORGELIN



Le Secrétaire :

Michel COTTIN

